



Énergie NB Power

Communiqué

Le 6 juin 2005

Énergie NB modifie sa demande de modification de tarif et implante une augmentation de 3 % le 7 juillet 2005

Fredericton – Distribution et Service à la clientèle Énergie NB (Distribution Énergie NB) modifiera sa demande auprès de la Commission des entreprises de service public (CESP) pour qu'elle ait trait à l'exercice 2006-2007. Comme convenu dans la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB implante une augmentation de tarif de 3 % le 7 juillet 2005. Les clients résidentiels verront une augmentation moyenne de 3,85 \$ à leur facture mensuelle.

« Le refus de la CESP quant à notre plan de compte d'écart nous force à nous rabattre sur l'augmentation immédiate du tarif, » selon David Hay, PDG d'Énergie NB. « Le temps joue contre nous. Nous avons modifié notre demande plutôt que d'attendre une décision finale. Même si la CESP approuvait le supplément variable relatif au prix du combustible de 4,5 %, il est trop tard dans l'année pour récupérer nos pertes. »

Énergie NB continuera de maintenir un processus ouvert et transparent auprès de la CESP. Une modification de la demande plutôt qu'un retrait permettra au processus d'audience de continuer. La CESP a fait savoir qu'elle pourrait se pencher sur plusieurs autres aspects de la demande pendant ce processus modifié. Elle pourra porter son attention sur un grand nombre de sujets, tels que la répartition des coûts, la conception du tarif, ainsi que les politiques financières et comptables.

« Notre entreprise est très compliquée et fait face aux mêmes problèmes que les autres entreprises, » rapporte Hay. « À la base, nos revenus doivent dépasser nos dépenses. Ceci est plus compliqué pour nous, par contre, car il y a un facteur important qu'on ne contrôle pas : le prix des combustibles sur le marché mondial. »

En vue de protéger ses clients, Énergie NB achète ses combustibles 12 à 18 mois d'avance, ce qui aide à stabiliser un peu les prix. En 2005-2006, les prix ont beaucoup augmenté : le charbon de 68,2 %, le gaz naturel de 17 %, et le mazout de 16,2 %. Les prédictions à long terme indiquent que cette augmentation devrait se poursuivre.

Énergie NB voyait la proposition de supplément variable comme moyen de palier à l'augmentation du coût des combustibles tout en gardant la possibilité de diminuer le tarif si le prix venait à baisser. La province n'a aucune disposition pour la modification temporaire des tarifs, ce qui explique pourquoi Énergie NB a fait une demande de compte d'écart. Ce procédé normatif est souvent utilisé, et aurait permis à Distribution Énergie NB de comptabiliser les coûts additionnels reliés aux combustibles dans un compte à part jusqu'à ce que la CESP approuve le supplément. La CESP aurait alors décidé du moment où le montant accumulé dans le compte pourrait être perçu.

« Nous croyons que la stabilité et la solidité d'Énergie NB profitent à tous les Néo-Brunswickois, » a dit Hay. « Nous avons planifié les dépenses que nous pouvons maîtriser, et nous continuons de les gérer. Notre programme d'Excellence en affaires continuera de faire tourner l'entreprise au maximum d'efficacité et au minimum de coût. »